

QUESTION ORALE

Sécurité routière

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Il y a une quinzaine de jours, un accident spectaculaire s'est déroulé au lieu-dit "Sous Vassa" à Corban. A cet endroit, la vitesse maximum autorisée est de 60 km/h sur une longueur de 260 mètres.

Ce n'est de loin pas la première sortie de route qui a eu lieu à cet endroit. En effet, comme j'habite à côté, je peux relever que depuis une trentaine d'années, il y a eu 17 sorties de route, sans compter celles dont je n'ai pas eu connaissance. Sur ces 17 sorties de route, 15 véhicules ont été carrément démolis. Heureusement, il n'y a jamais eu de blessés très graves ni de décès. Mais pour l'accident dernier, les personnes impliquées ont vraiment eu beaucoup de chance.

Ce secteur dangereux se caractérise par un "S" suivi de deux bouts droits et la vitesse n'est pas toujours respectée. Cela occasionne de grosses frayeurs aux riverains ainsi qu'aux autres usagers de la route. Comme elle a été refaite récemment, elle est un boulevard potentiel pour certains chauffards.

De plus, pour traverser cette route, les piétons, cyclistes et autres usagers se mettent carrément en danger car la visibilité et la signalétique ne sont pas optimales.

Il est de mon devoir de citoyen et de riverain de mettre en garde le Conseil communal sur le danger potentiel que représentent ces 260 mètres de route.

Ma question est la suivante : est-ce que le conseil communal peut prendre contact avec le Service des infrastructures (SIN) pour discuter et trouver une solution afin de sécuriser au maximum ces 260 mètres de route ? Je remercie le conseil communal pour sa réponse.

Eric Lachat